

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Etablissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

ARRÊTÉS

26-F-0902

26-A-0295	Délégation de signature - Responsable de service - Modalités d'absence ou d'empêchement
26-A-0296	EMMERIN - Rue de Seclin M952 - Règlementation temporaire de la circulation hors agglomération
26-A-0297	FRELINGHIEN - HOUPLINES - PERENCHIES - PREMESQUES - VERLINGHEM - Règlementation temporaire de la circulation hors agglomération - Course sportive "La Décalée"
26-A-0298	ALLENES LES MARAIS – ANNOEULLIN - Avenue du Bois - Chemin de halage - Chemin du Plat d'Allennes - Chemin du Marais - Chemin des Brasselets et Route de Don - Règlementation temporaire de la circulation hors agglomération
26-DD-0874	TOURCOING - 4 rue Saint-Jacques - Délégation du droit de préemption urbain au profit de la S.P.L.A - Fabrique des Quartiers
26-DD-0907	Mandat spécial - Conseil d'Administration du Groupement des autorités responsables de transport (GART) - 29 septembre 2026 - Paris - Attribution

Le fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.

A Lille, le 25 sept. 2026

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Arnaud FICOT

